Résolution sur la création de zones marines protégées (ZMP) de l’Antarctique et la préservation de la biodiversité dans l’océan Austral

2021/2757(RSP) - 08/07/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 588 voix pour, 21 contre et 79 abstentions, une résolution sur la création de zones marines protégées (ZMP) de l’Antarctique et la préservation de la biodiversité dans l’ océan Austral.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

Rappelant que l'océan est le plus grand puits de carbone actif du monde, ayant séquestré plus de 30% du carbone provenant de ces émissions, le Parlement a affirmé que la mise en place de deux ZMP couvrant plus de 3 millions de km2 dans l’Antarctique oriental et la mer de Weddell créerait l’une des plus grandes zones de protection marine de l’histoire.

La résolution souligne que l'Antarctique et l'océan Austral contiennent des écosystèmes et une biodiversité d'une valeur et d'une importance scientifique exceptionnelles, et que la mer de Weddell est essentielle pour la circulation océanique mondiale et le climat de la planète.

Des négociations sont en cours au sein de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) afin d'établir ces deux nouvelles ZMP. L'approbation de ces AMP contribuerait à la réalisation des engagements européens et mondiaux en matière de protection de la biodiversité marine. Selon le Parlement, ces AMP devraient servir de base aux négociations mondiales menées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique lors de la conférence COP15 des Nations unies sur la biodiversité qui se tiendra à Kunming, en Chine.

Tout en exprimant son soutien total aux efforts déployés par l’Union européenne et ses États membres, l’ Australie, la Norvège, le Royaume-Uni, l’Uruguay, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande pour établir deux nouvelles ZMP dans l’Antarctique oriental et dans la mer de Weddell dans l’océan Austral, le Parlement a invité la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts bilatéraux et multilatéraux pour obtenir un soutien à la création de ces ZMP dans les mois à venir.

Rappelant l'engagement de l'UE en matière de protection du milieu marin de protéger juridiquement au moins 30% des mers de l’Union, y compris la protection stricte de 10% d’entre elles, le Parlement a invité la Commission et les États membres, en collaboration avec les partenaires mondiaux, à renforcer le réseau de ZMP à l’échelle mondiale au moyen d’une meilleure gestion, d’un meilleur aménagement du territoire, d’évaluations et de mesures d’exécution, afin d’accroître la cohérence écologique et la connectivité des ZMP.

La résolution a souligné que les activités de pêche illégale (INN) représentent une menace considérable pour la pêche durable et la résilience des écosystèmes marins et que le tourisme en Antarctique doit être mené de manière durable.